Auto-formation : Comprendre l'environnement économique

Crédit : Joëlle Bonenfant
Jean Lacroix

Notion : Le crédit

Les ménages, pour acquérir des biens de consommation (voiture, électroménager…), et les entreprises, pour acquérir des biens d'équipement (machines…), ont de plus en plus recours au crédit si bien que l'on parle de notre économie comme d'une économie de crédit.

1. Définition.

Pour les économistes, le **crédit** est une opération qui consiste pour un **prêteur** ou créancier à mettre à disposition d'un **emprunteur** ou débiteur, une certaine somme d'argent moyennant un engagement de remboursement à une date déterminée à l'avance.

2. Classification des crédits.

Différents critères peuvent être pris en compte pour classer les crédits, les principaux étant la **durée** (critère le plus utilisé), le **bénéficiaire** et la **destination** :

- la **durée** : elle va dépendre du type d'opération pour laquelle le crédit est utilisé.

  On relève :

  - le crédit à **très court terme** (au jour le jour) qui est utilisé par les banques pour ajuster quotidiennement leur trésorerie.

  - le crédit à **court terme**, de 3 mois à deux ans, utilisé par les ménages et les entreprises.

  - le crédit à **moyen terme**, entre deux et sept ans.

  - le crédit à **long terme**, plus de sept ans, concernant les ménages, les entreprises et les collectivités locales (communes, département…).

- les **bénéficiaires** : ce sont essentiellement les ménages, les entreprises et les administrations publiques

- **la destination** : il s'agit de l'utilisation qui va être faite des sommes mises à disposition.
  Un ménage peut emprunter pour acheter un logement (**crédit immobilier**) ou un téléviseur (**crédit à la consommation**).

  Une entreprise peut avoir besoin de capitaux pour financer une opération d'exportation (**crédit à l'exportation**) ou son activité (**crédit de trésorerie**, **d'escompte**…).

  Une commune peut vouloir des capitaux pour construire une piscine (**crédit d'équipement**).

3. Le coût du crédit.

Le créancier qui met à disposition un moyen de paiement va généralement exiger une rémunération : l'**intérêt**.

Son montant, exprimé par le **taux d'intérêt**, dépend de plusieurs éléments :

- la loi de l'offre et de la demande sur le marché des capitaux.
- la durée du crédit.
- le risque pour le prêteur et donc, la qualité du débiteur (risque d'insolvabilité).
- le montant du prêt.
- la destination.
- la politique monétaire (fixation du volume de crédit que peuvent accorder les banques…).

Il faut noter qu'une rémunération n'est pas toujours demandée pour l'octroi d'un crédit et que pour inciter à la consommation, il existe des crédits gratuits.